

Table des matières

Description:2

Bénéficiaire du service:2

Location:.....2

Documents requis pour l'obtention du service :2

Procédures du service :2

Deuxièmement, les documents requis pour demander un certificat basé sur des demandes de l'établissement/société :2

Procédures du service :3

Remarques importantes :3



Demander un certificat des données au registre des commissionnaires immobiliers

Description:

Obtention d'un certificat négatif ou positif concernant le statut de l'établissement ou de la société dans le registre des courtiers immobiliers.

Bénéficiaire du service:

- Personne concernée ou individu autorisé représentant l'établissement ou la société à leur demande.
- Ou, sur demande des entités gouvernementales (tribunaux, impôts, etc.).

Location:

- Branche de Ma'rouf.

Documents requis pour l'obtention du service :

Premièrement, les documents requis pour demander un certificat basé sur des demandes officielles (gouvernementales) :

1. Lettre officielle originale sur papier à en-tête de l'entité gouvernementale requérante pour obtenir le certificat concernant l'établissement ou la société, estampillée avec le sceau en direct de la république.
2. Remarque : L'émission du certificat basé sur une lettre officielle d'une entité gouvernementale est exemptée de frais.

Procédures du service :

1. Réception de la lettre.
2. Recherche dans le système.
3. Examen du dossier si disponible.
4. Préparation et approbation du certificat.
5. Livraison du certificat.

Deuxièmement, les documents requis pour demander un certificat basé sur des demandes de l'établissement/société :

1. Formulaire original de demande de certificat de données de la personne concernée ou de l'individu autorisé ou de leur représentant.

2. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur et l'original pour inspection.
3. Copie de la carte d'inscription au registre des courtiers immobiliers (si disponible) ou copie de la carte fiscale ou extrait officiel du registre du commerce.
4. Document fiscal détaillant la description complète de l'activité inscrite au registre du commerce.

Procédures du service :

1. Prise de rendez-vous via le site web de l'autorité (en cas de soumission de la demande à Ma'rouf, octobre ou au Complexe des services aux investisseurs à l'Autorité générale des investissements).
2. Veuillez vous référer aux instructions d'utilisation lors de la prise de rendez-vous.
3. Estimation des frais par le contrôleur financier.
4. Paiement des frais à la trésorerie de l'autorité via Visa.
5. Recherche dans le système.
6. Examen du dossier (si disponible).
7. Préparation et approbation du certificat de données.
8. Réception du certificat.

Remarques importantes :

1. Pour obtenir les formulaires de demande et les déclarations, visitez le site web de l'autorité.
2. Pour les instructions sur la prise de rendez-vous via le site web de l'autorité, veuillez visiter le lien suivant.
3. Il est nécessaire d'apposer un timbre (1 EGP) et un timbre de développement des ressources sur l'autorisation.
4. Si la personne concernée ou l'individu autorisé se trouve hors du pays et a délégué son représentant légal pour soumettre la demande de service à l'autorité, l'autorisation émise par une entité étrangère doit être authentifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.
5. En cas de demande de certificat de données (négatif/positif) de tous les départements d'enregistrement commercial général basé sur une lettre officielle gouvernementale, le certificat de données est traité en coordination entre les importateurs, les exportateurs, les agents, les courtiers immobiliers et la Direction générale des fournitures de production.
6. En cas de demande d'une déclaration sur la taille des activités de l'établissement, un rapport est demandé à l'administration du secteur des affaires au siège de l'aéroport du Caire.